

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location (a)		Autofinancement	110
Frais de transport (b)		Participation des personnes (d)	
Boissons et alimentation			
INTERMARCHE	20		
		Autres financements	
Achat de fournitures (c)			
BUREAU VALLEE	152		
Assurance			
MAE	84		
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	316
Taxes (SACEM)			
Divers			
La Maison du Jardin	170		
Valorisation du bénévolat	622	Don des bénévoles	622
Sous-total des dépenses engagées		
Financement d'un autre projet (e)			
Total	1 048	Total	1 048

¹ Ne pas inscrire les centimes

² Joindre impérativement les devis

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

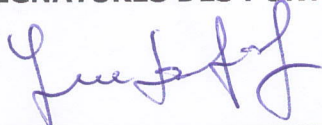
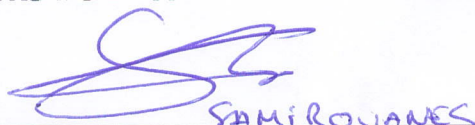
(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à : Roubaix Date : 04/08/2023

SAMIR ROUAKES

